

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Avril 2016

L'an deux mil seize, le Jeudi 28 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de Guipronvel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monique Le Gall, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

Etaient présents : Monique LE GALL, Jean-Pierre LANDURÉ, Gaëlle JACQUET, Hubert DENIEL, Laurent ABASQ, Olivier CAVEAU, Danielle SANJOSE, Jean-Christophe PICART, Gilbert MADEC, François KERNEIS, Isabelle LE CHENADEC, Nathalie PERROT, Frédérique TANGRE, Evelyne VERON.

Pouvoirs : Néant

Date de convocation : le 23 avril 2016

Secrétaire de séance : Olivier CAVEAU

Assistait également à la réunion : Marie BOTHOREL, remplaçante de la secrétaire générale.

Lecture et approbation de la dernière séance.

2016/04/01 Foyer des jeunes

Madame le Maire présente deux devis de maître d'œuvre pour le projet de création d'un foyer des jeunes d'environ 70 m² : jonction avec l'ancienne salle communale et mise en commun et mise aux normes des sanitaires de la salle de sport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** d'accepter la proposition du Collectif La Cale (Guillaume Appriou et Claire Cormier, Architectes) pour une mission de maîtrise d'œuvre à 9 600 € HT.

2016/04/02 Parvis Espace Toul An Dour

Le marché du parvis de l'Espace Toul An Dour n'étant pas prêt pour ce jour en raison d'un manque d'éléments techniques, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ce marché.

Lors du Conseil Municipal du lundi 7 avril 2014, le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité une délégation à Mme le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits nécessaires à la rénovation du parvis sont inscrits à l'article 2315 du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE**, à l'unanimité, Mme le Maire à signer les documents relatifs au marché de parvis de l'Espace Toul An Dour.

2016/04/03 Convention ERDF

Vu la convention de mise à disposition d'un terrain communal cadastré section ZI n°7 au profit d'ERDF pour l'implantation d'un transformateur, signée le 8 janvier 2016,

Vu la demande d'ERDF souhaitant établir à ses frais un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation,

Après avoir pris connaissance du projet d'acte authentique transmis par Maître PERRAUT, notaire associé – 7 rue de la Visitation – 35000 RENNES,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique fixant les conditions de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section ZI n°7, sur laquelle ERDF doit installer un poste de transformation électrique et une ligne électrique souterraine.